



Congé payés et droit de garde

Par **nomad45**, le **08/06/2010** à **16:14**

Bonjour,
étant divorcé , je n'ai pas le choix pour la garde de mon fils comme stipulé dans mon jugement de divorce .

Pour cet été , j'ai mon fils semaines 33/34 et 35 or mon employeur me refuse de prendre mes congés à cette date et m'impose de prendre les semaines 32/33 et 34 ; De ce fait , je ne passerai que 15 jours avec mon fils cet été .

Mon employeur a t'il le droit d'agir ainsi ou doit il tenir compte de mon jugement de divorce .
Je précise que mon entreprise n'est pas fermée au mois d'août même si une baisse sensible d'activité est a noter dans mon service durant cette période .

Merci pour votre réponse .

Par **pepelle**, le **10/06/2010** à **11:42**

Hélas pour vous, juridiquement l'employeur n'est pas tenu par votre situation familiale (c'est un critère pour la prise de congé mais pas une obligation pour l'employeur)